

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance n°101PGMAN-655, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, du fait de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs causés aux tiers par son fait ou par les personnes ou les choses dépendant de lui, à l'occasion de l'exploitation de son entreprise ou survenant au cours ou à l'occasion de l'exécution des prestations de services inhérentes aux activités garanties au titre du contrat et n'entrant pas dans le champ d'application de la Responsabilité Civile Professionnelle.

Assureur :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur :

BARLET FABRICE NOM PROPRE

Siren :

381614403

Nom dirigeant :

Siège Social :

326 Chemin de la Rigolette

38110 DOLOMIEU

Période d'assurance :

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION [RC encourue par l'Assuré en cours d'exploitation et d'exécution des travaux](1)	MONTANT DE LA COUVERTURE
Tous dommages confondus	7 500 000 € par sinistre
Dont :	
Faute Inexcusable	1 000 000 € par Période d'Assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par sinistre
Pollution Soudaine et Accidentelle	150 000 € par Période d'Assurance
Vol commis par préposés	150 000 € par Période d'Assurance

(1) La garantie RCE intervenant en complément ou à défaut d'un contrat de même type

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 6 janvier 2021

HYALIN Assurances
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 37 97 70
Email : info@hyalin.fr
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)